



SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

Aux contribuables de la susdite municipalité



AVIS PUBLIC

Lors de la séance tenue le 15 novembre 2021, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT N^o 432-2021 ÉTABLISSANT LES NORMES MINIMALES REQUISES POUR LA CONSTRUCTION DES VOIES PUBLIQUES DESTINÉES À UNE ÉVENTUELLE MUNICIPALISATION

Toute personne intéressée peut obtenir une copie en écrivant à l'adresse courriel suivante : secretariat@st-felix-de-valois.com, pendant les heures d'ouverture du bureau.

DONNÉ À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné greffier-trésorier de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public en affichant une copie à la mairie de cette municipalité et sur le site Internet de la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, entre 14 h et 16 h, le seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce seizième jour du mois de novembre deux mille vingt et un.

Jeannoé Lamontagne
Directeur général/greffier-trésorier